

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AOUT 2024

COMMUNE DE PRUINES, AVEYRON.

- Monsieur le maire fait part de la nécessité de renouveler la convention de mise à disposition d'un agent auprès de la commune de Nauviale dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal, (école).
La délibération portant sur cette mise à disposition est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec le notaire, Me Selieye afin de lui confier la rédaction du bail qui sera conclu avec l'association : « A 2 Pas ». Bail portant sur le location du local sis 123 rue du Pradal afin de reprendre une activité d'épicerie sous forme associative.
Monsieur le Maire, indique au conseil que ce bail devra prendre la forme d'un bail civil concédé pour un loyer de cent euros, (100 €), par mois.
Monsieur le Maire et Madame Sylvie Vielle attirent l'attention du conseil sur la nécessité d'énumérer les différentes clauses qui devront y figurer.
Par exemple le bail devra préciser que la destination du local devra être exclusive et qu'en conséquence le local sera loué au seul usage d'épicerie.
En outre, le bail civil sera conclu pour une durée d'une année renouvelable et pourra être dénoncé par les parties six mois avant l'expiration du terme fixé au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception.
Le notaire chargé de la rédaction proposera aux parties un projet de bail. Les parties auront ainsi le temps d'en prendre connaissance et éventuellement en proposer des modifications, pour peu qu'elles soient légalement admises.

De plus suite à la demande de don formulée par l'association « A 2 Pas » Madame Nobélia POULAIN DE LAFONTAINE attire l'attention du conseil-municipal sur le fait que la commune s'est fortement investie dans ce projet et ce à double titre.

D'une part :

- En concédant un bail moyennant un loyer modique, alors que ce local aurait pu être récupéré afin de le louer à une entreprise ou bien pour le transformer en logements et en tirer des loyers autrement plus intéressants.

D'autre part :

- En ayant fait l'acquisition auprès de l'ancienne épicière du matériel, étagères, réfrigérateurs, etc pour aider à l'installation de l'association « A 2 Pas » et ainsi leur éviter d'avoir à investir dans un matériel indispensable et couteux qu'elle n'aurait, de toute façon, pas pu acquérir, empêchant ainsi l'association de mener à bien son projet. Sans oublier, ce qui n'est pas le moindre, que ce matériel a coûté la somme de trois mille huit cent soixante et quinze euros, (3875 €). Ce qui pour une petite commune comme Pruines est une somme conséquente entièrement à sa charge.
- Madame Nobélia POULAIN DE LAFONTAINE réitère son soutien à ce projet mais fait valoir qu'il doit être fait mention publique des efforts consentis par la commune qui a matériellement et financièrement fait tout ce qu'il lui est possible de faire, ce dont les uns doivent avoir connaissance et dont les autres doivent avoir conscience.
- Madame Syvlie Vielle fait valoir que l'ouverture est sans cesse reportée et qu'il est regrettable que l'association ne se soit pas mise en situation d'ouvrir pour l'été et que pour le reste il serait sans doute opportun de ne pas viser trop haut dès le début et de procéder étape par étape, petit à petit. D'avoir dans un premier temps des ambitions modestes et dans un second temps, si le succès est au rendez-vous, de les revoir à la hausse. Bref, de ne pas faire passer la charrue avant les bœufs.

- Monsieur Le Maire informe le conseil que l'agent mise à disposition de la commune de Nauviale dont il a été préalablement question concernant la convention de mise à disposition, devra cette année encore y être mise à disposition intégralement et pour toute la durée de l'année scolaire et ce contrairement à ce qui avait été prévu et budgété.

En conséquence, les recettes versées par la commune de Nauviale en remboursement des revenus versés à cet agent par la commune de Pruines seront plus importantes qu'initialement arrêtées lors du vote du budget.

De même, l'embauche d'un agent intérimaire pour les besoins de l'école de Pruines devra être prévue.

Le tout nécessitant l'adoption d'une délibération modificative budgétaire afin d'intégrer ces nouvelles dépenses et ces nouvelles recettes dans le budget.

- Monsieur le Maire fait état de la liste des invités arrêtée pour l'inauguration du cœur de village, liste qui a été établie par Madame Nobélia POULAIN DE LAFONTAINE et comprenant toutes les coordonnées pour les joindre.
- Les invitations seront essentiellement faites par courriels.
- Monsieur Claude MERLET informe le conseil-municipal que M. CATUSSE fera la publicité.
- Madame Sylvie VIELLE informe le conseil que trois élues de la commune de CURAN viendront faire le tour de notre village le 15 août prochain dans le cadre de l'opération : « Village Fleuri ».
En effet, les responsables départementaux de cette opération ont fait valoir que le travail réalisé à PRUINES et en particulier par les bénévoles et le résultat obtenu font de PRUINES une référence de cette opération pour les communes du département désireuses de s'investir dans cette opération.
- Une discussion sur l'intérêt et l'attrait du camping entre Monsieur le Maire et Madame Sylvie VIELLE a conduit l'un et l'autre à considérer la nécessité de persévérer bien que les chiffres soient cette année décevants. Monsieur Joffrey FÉRAL fait remarquer que ce n'est pas propre à PRUINES et que cette année les chiffres sont décevants

partout même si le mois d'août semble plutôt bon, sans toutefois compenser un très mauvais mois de juillet pour le tourisme en France. Dans l'attente de la fin de la saison il est convenu d'en reparler ultérieurement.

Le Maire,
Christian POUGET



Le Secrétaire de séance
Claude Merlet

